

PÔLE DE SANTÉ AMBULATOIRE : UN PREMIER PAS VERS UN PARCOURS DE SANTÉ RATIONALISÉ

Avec moins de médecins et plus de besoins, il fallait ouvrir une nouvelle voie pour répondre aux nécessités médicales de la population d'Alès Agglomération.

À l'issue des États généraux de la Santé, menés par Alès Agglomération du 6 juin au 6 novembre 2023, le constat sur le territoire est sans appel : *« Il manque une vingtaine de médecins auprès de nos populations. Une proportion identique à la tendance nationale »*, réajuste Thierry Cubedo, responsable du service Santé publique d'Alès Agglo. Un large tour de table a donc été organisé autour des services du ministère de la Santé, de l'Assurance maladie (CPAM), de l'Agence régionale de santé (ARS), mais aussi des professionnels de santé pour répondre tout d'abord aux 15 000 patients potentiels du territoire en carence de médecin traitant et de soins de "premier recours". *« Il fallait proposer des solutions innovantes, afin que personne ne soit exclu du parcours de soins »*, retrace Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération.

La démarche a conduit à la création d'un Pôle de santé ambulatoire regroupant l'ensemble des acteurs de santé œuvrant sous le contrôle de médecins. *« Le but premier était de répondre aux besoins des personnes souffrant de pathologies nécessitant un suivi régulier ou avec plusieurs intervenants »* précise Thierry Cubedo.

150 nouveaux patients chaque mois

Lancé le 16 novembre 2023, ce premier étage de la fusée s'est ensuite ouvert à des cas moins lourds : le Pôle de santé permet d'intégrer 150 patients supplémentaires par mois. Un deuxième chantier se met donc progressivement en place. Il est dédié aux patients sans médecin, souffrant de pathologies urgentes, donc ponctuelles, mais de gravité moindre. *« Le médecin qui gérait tout est une époque révolue. Il faut désormais apporter une réponse dans un cadre fédérant l'ensemble des professionnels, et proposer un système de santé innovant plus pertinent »*, résume Thierry Cubedo.

Le Pôle santé ambulatoire est exclusivement activé par un professionnel de santé, un médecin urgentiste, un pharmacien, un infirmier, par exemple, afin qu'il prenne contact avec le patient concerné pour lui proposer un suivi adapté.

Courant 2024, ceux qui n'ont pas de médecin traitant et qui souffrent d'une maladie chronique ou d'une affection de longue durée (ALD), ceux qui sortent d'hospitalisation, ceux qui ont besoin de renouveler un traitement ou d'un suivi médical temporaire après un passage à la maison médicale des gardes, aux urgences ou à l'issue d'une téléconsultation, pourront se signaler par courriel auprès du Pôle de santé ambulatoire en indiquant leur identité et un numéro de téléphone pour être contacté.

- **Pôle de santé ambulatoire** : patients.psa@cptslacevenole.fr